

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 10 (1919)

Vorwort

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INTRODUCTION

Ce n'est pas sans appréhension que, l'année dernière, nous avons pris la plume, tenue pendant huit ans, avec une incontestable autorité, par notre regretté F. Guex. Mais, d'emblée, nous avons été rassuré par l'appui que nous a prêté la Commission de rédaction de l'Annuaire et surtout son président, M. W. Rosier.

Nous avons eu la joie aussi de voir s'ouvrir de la façon la plus aimable les portes auxquelles nous avons frappé. Les études que nous avons ainsi obtenues ont été lues, non seulement par des hommes d'école, mais par des pères de famille, des industriels, des magistrats. Nous avons eu la surprise de recevoir à cet égard maints témoignages précieux.

L'article qui a été le plus remarqué est celui de M. Fontègne, sur l'Orientation professionnelle des écoliers. Nous espérons vivement que cette étude n'aura pas seulement ouvert les yeux d'un certain nombre de personnes sur un sujet qui touche à la fois à l'économie nationale et à la pédagogie, mais qu'il provoquera la création, dans nos principaux centres romands, de ces offices d'orientation professionnelle qui ont déjà rendu ailleurs de si grands services.

L'étude : Une nouvelle méthode d'enseignement de la géographie a donné lieu à quelques discussions parmi les spécialistes. Le groupe d'études pédagogiques de Lausanne a consacré à l'examen des suggestions de M. Biermann deux séances, où l'auteur a défendu avec vigueur sa façon de comprendre et d'enseigner sa discipline de prédilection. Il a reconnu cependant que la marche suivie par le plan d'études vaudois pouvait se justifier aussi par des arguments sérieux.

L'important travail de M. E. Briod : Ecole d'hier et école de demain, était bien fait pour initier le grand public aux questions d'enseignement qui se posent à l'heure actuelle. Mais, après l'homme du métier qui trouve que tout ne va pas pour le mieux

dans la meilleure des classes et ne recule pas devant les innovations qui lui paraissent s'imposer, il était bon de demander à un magistrat de dire son avis sur les tendances nouvelles qui pointent de toutes parts. Nous nous sommes adressé à un homme qui, comme chef du Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel, ne s'est pas confiné dans un rôle purement administratif, mais a donné, dans des publications importantes, la preuve de son vif intérêt pour la pédagogie. Son article : A propos de l'orientation nouvelle des programmes scolaires, relie d'une façon heureuse notre volume de cette année à celui de l'an passé.

L'« Archiv des Unterrichtswesen » a publié dans son dernier volume (1918) une étude de 120 pages sur l'Education nationale en Suisse. Nous souvenant que notre Annuaire a été fondé pour mettre à la portée des lecteurs romands les pages les plus caractéristiques de son frère aîné de la Suisse allemande, nous n'avons pas hésité à lui emprunter sa riche documentation. Cependant, nous n'avons pas pu nous contenter d'une traduction : d'abord la place dont nous disposions nous commandait de larges coupures ; d'autre part, certains compléments nous ont paru indispensables. D'une manière générale, une adaptation à nos circonstances spéciales et à notre mentalité s'imposait. Tel qu'il est, notre article contribuera peut-être à réveiller au sein des autorités scolaires, et par elles chez tous les jeunes Suisses, la conscience de leurs devoirs envers leur patrie.

Dans le sentiment que l'enseignement secondaire surtout pourrait préparer mieux l'élite intellectuelle et morale dont le pays a besoin, on s'est demandé de divers côtés sur quels points cet enseignement devait être modifié. Le Conseil fédéral a chargé M. Alb. Barth, directeur de l'Ecole supérieure de jeunes filles de Bâle, de lui présenter un projet de réforme. Ce projet vient d'être déposé. Mais ne sera-t-on pas impatient de savoir dans quel esprit M. Barth a entrepris sa tâche et quelles sont les conclusions auxquelles il a abouti ? Les pages qu'il a bien voulu nous accorder nous fourniront à cet égard d'intéressantes précisions.

Les difficultés économiques que nous traversons et les dangers d'ordre moral qui menacent la famille ont fait voir combien il est nécessaire de préparer les jeunes filles à leurs devoirs de maîtresses de maison. Le canton de Fribourg a fait un effort parti-

culier pour répandre dans ses campagnes comme dans ses villes les connaissances théoriques et pratiques qui sont indispensables à l'épouse et à la mère. En sa qualité de secrétaire du Département de l'Instruction publique, M. E. Gremaud était bien placé pour caractériser le développement des Ecoles ménagères dans le canton de Fribourg.

Le canton de Genève, où les questions pédagogiques sont passionnément débattues, jusque dans les journaux politiques, a cherché à protéger l'enfance contre le surmenage. Les autorités scolaires ont limité à trente par semaine le nombre des heures de classe auxquelles les élèves seraient désormais astreints. Mais si le temps libre ainsi obtenu est accaparé par les devoirs à domicile, le but de la réforme est manqué. — M. H. Duchosal qui, comme directeur de l'Ecole supérieure et du Gymnase des jeunes filles, a fait à cet égard des observations et des enquêtes concluantes, nous a donné le résultat de ses recherches. Son étude sera lue sans fatigue et avec profit par les maîtres et par les parents.

La chronique géographique de M. Knapp a été remplacée par un coup d'œil sur l'Europe nouvelle qui, lentement, s'élabore. On pourra ainsi se faire une idée quelque peu précise des transformations que la guerre a opérées sur notre vieux continent.

Après la Revue d'hygiène de M. L. Henchoz, l'impérieuse nécessité de réduire les proportions de notre volume nous laissait peu de place pour la partie documentaire. Nous avons donc remis à l'année prochaine l'analyse ou la reproduction intégrale des textes législatifs adoptés par les cantons et nous nous sommes borné à relever, d'après l'« Archiv » et les rapports annuels de quelques Départements, les faits principaux qui ont marqué, en 1917-18, le développement de notre organisation scolaire si complexe. Nous avons voué une attention spéciale aux cantons romands, sans parvenir encore à présenter la chronique scolaire originale et vivante que nous entrevoynons.

Néanmoins, nous avons l'espoir que notre modeste volume stimulera l'intérêt pour les choses de l'école et aidera à orienter celle-ci vers une éducation toujours plus conforme à la nature de l'enfant et aux besoins du temps présent.
